



# Aide parent isolé

Cette aide est accordée à l'adhérent interne pour tout enfant, jusqu'à 21 ans révolus, de parent isolé.

Cette aide financière d'un montant de **80 euros** est accordée chaque année.

*Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :*

- Le document de demande joint,
- La copie de l'attestation de soutien familial délivrée par la CAF,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH**  
**59, rue Charles Lucot**  
**52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'Aide  
Parent isolé

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Copie de l'attestation de soutien familial,
- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour le remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- - Virement n° \_\_\_\_\_